

## La Suisse est davantage maîtresse de sa destinée sans l'initiative contre le droit international

**Les Suisses voteront le 25 novembre 2018 sur l'initiative contre le droit international de l'UDC. Cette initiative demande l'adaptation du cadre juridique actuel, un cadre qui pourtant fonctionne. La Constitution fédérale primerait tous les traités internationaux. Pourtant, c'est précisément grâce à ces traités internationaux que la Suisse est aussi prospère et sûre aujourd'hui.**

L'initiative contre le droit international souhaite placer le droit national au-dessus du droit international. En cas de conflit, le droit national primerait. Jusqu'à présent, c'était au Tribunal fédéral et donc, à la pratique de résoudre une éventuelle contradiction. En cas d'acceptation de l'initiative, la Constitution l'emporterait systématiquement sur le droit international – sous réserve d'un très petit nombre de dispositions contraignantes (droit international contraignant, tel que : interdiction de génocide, de la traite des êtres humains, etc.).

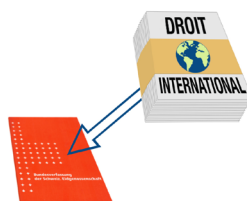
L'initiative déposée par l'UDC prévoit des règles rigides pour résoudre les conflits entre le droit constitutionnel et le droit international. Elle restreint la marge de manœuvre du Conseil fédéral et du Parlement en ce qui concerne l'application de dispositions constitutionnelles qui pourraient être contraires avec le droit international. Contrairement à aujourd'hui, le Conseil fédéral et le Parlement ne pourraient ainsi plus procéder avec pragmatisme, procéder à une pesée des intérêts et rechercher des solutions largement acceptées tenant compte des exigences de la Constitution ainsi que des engagements de droit international pris souverainement par la Suisse. L'initiative contre le droit international réduit la marge de manœuvre des trois pouvoirs. Ils ont le choix de renégocier un traité et « au besoin », le dénoncer. La liberté de décision et la souveraineté de la Suisse se trouveraient ainsi fortement amoindries.

### Des solutions flexibles ou une suprématie absolue et stricte de la Constitution fédérale?

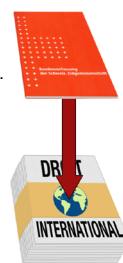
L'initiative contre le droit international change radicalement la relation entre le droit suisse et le droit international. Aujourd'hui, on donne en principe la priorité aux traités internationaux, mais on dispose d'une certaine flexibilité en fonction de la situation. En cas d'acceptation de l'initiative, la Constitution fédérale serait systématiquement placée au-dessus du droit international.

Source : economiesuisse

**Aujourd'hui :**  
Le droit international est à respecter et des solutions flexibles sont possibles.




**Avec l'initiative :**  
Une réglementation rigide avec une priorité absolue de la Constitution fédérale.



### De bonnes relations avec les voisins et le monde entier

Selon l'initiative contre le droit international, tout accord conclu par la Suisse qui serait en contradiction avec une disposition constitutionnelle devrait être renégocié ou, « au besoin », dénoncé. Avec une telle réglementation, la Suisse ne pourrait plus rechercher une solution pragmatique et adaptée en cas d'éventuelle contradiction, même minime, entre la Constitution et le droit international. Pour la mise en œuvre de l'initiative sur les Alpes par exemple, une solution taillée sur mesure avait été recherchée pour éviter de menacer les relations avec l'Europe. En effet, l'Europe est et restera à moyen terme au moins le principal débouché pour les produits des entreprises suisses. Mettre en jeu les accords bilatéraux en l'absence d'une solution meilleure



serait de l'inconscience. L'initiative contre le droit international menace non seulement les accords conclus avec l'UE, mais également d'autres traités internationaux. Environ 600 accords déterminants pour le succès de notre économie seraient potentiellement concernés, dont des traités importants dans les domaines du commerce international, des investissements ou de la propriété intellectuelle.

### **Une Suisse fiable**

L'initiative demande que la Suisse renégocie ou, au besoin, dénonce des traités internationaux qui seraient en contradiction avec la Constitution. Elle remet en question les engagements internationaux de la Suisse de façon permanente et menace ainsi la stabilité et la fiabilité de la Suisse.

**En tant que nation exportatrice, la Suisse a besoin de relations économiques stables avec ses voisins et le monde entier.**

Il arrive régulièrement que des initiatives menacent de créer des tensions avec des traités internationaux. Si les Suisses acceptaient une initiative populaire qui est en conflit avec les accords bilatéraux conclus avec l'UE ou avec l'adhésion de la Suisse à l'Organisation mondiale du commerce, la Suisse devrait mettre un terme à la collaboration. En effet, il ne serait, par exemple, pas possible de négocier une adaptation des accords avec les 164 membres de l'OMC. Cela aurait des conséquences majeures pour les entreprises exportatrices suisses. De par sa seule existence, ce danger affaiblit la Suisse en tant que partenaire contractuel par rapport à la concurrence internationale.

### **Les Suisses moins bien protégés en Suisse et à l'étranger**

L'initiative contre le droit international affaiblirait également les droits de l'homme, ou pour être précis, les garanties assurées par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ainsi, en cas d'acceptation de l'initiative, les tribunaux suisses ne pourraient plus appliquer les dispositions de la CEDH qui ne figurent pas également dans la Constitution fédérale. Dans les faits, cela reviendrait à résilier la CEDH. Dans les faits, cela reviendrait à résilier la CEDH, ce qui l'obligerait à quitter le Conseil de l'Europe (adhésion : 1963). Ce qui l'obligerait à quitter le Conseil de l'Europe. Ce faisant, l'initiative menace également la protection juridique des citoyens et des entreprises suisses dans d'autres pays, car la CEDH protège, entre autres, les droits à un procès équitable, à la liberté d'expression et à la protection de la sphère privée. Il est dès lors essentiel pour la Suisse que d'autres pays respectent aussi cette convention. N'oublions pas que les Suissesses lui doivent le droit de vote, par exemple ! Le Conseil de l'Europe et la CEDH sont toujours des instruments importants de promotion et de stabilisation de l'État de droit, de la démocratie, de la sécurité et de la paix dans l'Europe entière. Ils sont donc vitaux pour la Suisse.

### **Qu'est-ce que le droit international ?**

Le droit international, c'est l'ensemble des règles contraignantes au niveau international. Sa fonction principale est d'établir un ordre. Il règle avant tout les relations entre les États, simplifie la collaboration internationale et la rend prévisible avec ses prescriptions contraignantes. Poser les fondements de la paix et de la stabilité est une tâche centrale du droit international.

**Faire cavalier seul n'est pas une solution !**

**Prenez part, vous aussi, à notre campagne sous**

**[www.ouverte-souveraine.ch](http://www.ouverte-souveraine.ch)**